

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS
LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 -
(N° 1435)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 21

présenté par

Mme Colboc, rapporteure au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

à l'amendement n° 20 de M. Le Vigoureux

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« soutenir et inciter la recherche de la »

les mots :

« contribuer au développement de la recherche de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« à cet effet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel